

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 11 août 2025, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Modification des plans de l'entrée du garage sur parcelle RF 24-25 sise à Goumoens-la-Ville, propriété de M. Claude Jaquier, route d'Eclagnens 7 à 1376 Goumoens-la-Ville. En complément à la mise à l'enquête CAMAC 238946 du 19 mars 2025.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 12 août au 11 septembre 2025. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité